



# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal d'Azas du Mardi 09 mai 2017, 21h00.

Présents : Christine ANTONSANTI, Pierre-Marie DESGROLARD, Jean-Louis GRANITI, Pierre-Franck CHEMACK, Jean-François OLIVE, Alexandre BELTRAMINI, Yves ALVAREZ, Marie-Thérèse WHEELER, Jean-Baptiste LAURENT, Evann CALVETE, Jean-Marc DERY, Frédéric JOUBERT.

Absents excusés : Marie-Thérèse LACOURT, Claude CARLE, Fabian GIZA,

Désignation d'un secrétaire de séance : Jean-François OLIVE.

Cette réunion se déroule en présence de public.

Madame Christine ANTONSANTI, Maire, procède à la lecture de l'ordre du jour.

## **Objet du Conseil : débat sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**

Ce débat au sein du Conseil est une étape indispensable de la démarche de définition et d'adoption du PLU de la commune.

La procédure de validation du projet prévoit :

- ✓ Débat du PADD,
- ✓ Arrêt du PLU par le conseil municipal,
- ✓ Envoi du dossier aux PPA (Personnes Publiques Associées : département, communauté de communes, chambre d'agriculture, Préfecture,...),
- ✓ Prise en compte des avis des PPA,
- ✓ Saisie du tribunal administratif et publicité,
- ✓ Enquête publique,
- ✓ Rapport d'enquête,
- ✓ Approbation du PLU,
- ✓ PLU rendu exécutoire et publicité.

La phase de débat débutant aujourd'hui doit durer minimum 2 mois.

Les étapes suivantes peuvent durer au minimum 7 à 8 mois.

Aussi, l'ensemble de cette procédure pourrait s'étendre jusqu'en janvier ou février 2018.

Il est également rappelé que notre précédent POS (Plan d'Occupation des Sols) a été rendu caduc le 27 mars dernier suite à la mise en application de la Loi ALLUR. Par conséquent, ne disposant pas d'un Plan Local d'Urbanisme propre, notre commune est aujourd'hui soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

La compétence liée à l'urbanisation de notre commune est donc désormais transférée à la Préfecture, nous ne fournissons qu'un avis motivé sur chacun des dossiers que la mairie reçoit.

De plus, le Scot du VAURAI dont dépend notre commune impose une ouverture à l'urbanisation de 13 hectares environ sur 20 ans. Les permis de construire aujourd'hui délivrés viennent donc consommer l'enveloppe foncière totale autorisée, aux possibles dépend des orientations d'aménagement prévues dans notre futur PLU.

Pierre-Marie DESGROLARD rappelle donc qu'il est important de :

- ✓ Récupérer la compétence liée aux décisions d'urbanisation dans notre commune,
- ✓ Aboutir rapidement à un consensus autour de notre PLU afin d'orienter la consommation foncière en accord avec le développement urbain souhaité pour notre commune.

Le PADD développé par l'équipe municipale précédente est ensuite présenté par Pierre-Marie DESGROLARD et les membres de la commission urbanisation. La discussion s'engage et des précisions sur le projet sont apportées.

Il est demandé à ce que les éléments remarquables suivants soient ajoutés au document :

- ✓ Lavoir,
- ✓ Statue de la Vierge,
- ✓ Abreuvoir,
- ✓ Bascule publique.

Il est demandé à ce que des solutions de sécurisation des zones suivantes soient trouvées :

- ✓ Entrées du village (notamment route de Roquesérière, Chemin de Bouzigues),
- ✓ Arrêts de bus scolaire (route de Saint Sulpice, En Navarre, Chemin des Crêtes)

Il est également demandé à ce que des aménagements particuliers soient apportés sur les entrées des sentiers afin de limiter l'accès aux véhicules à moteur, en complément de panneaux d'interdiction.

Quelques autres modifications sont à apporter au document :

- ✓ Mentionner « trame verte et trame bleue » en lieu et place de « trame verte et bleue »,
- ✓ Chercher à réserver également une surface dédiée à l'implantation de panneaux solaires en vue de revente de l'électricité (1000 m<sup>2</sup> minimum).

Un principal changement à prévoir dans le dossier du PLU est lié à la possible disponibilité des parcelles que composent le « Centre Communal », aujourd'hui propriétés de Mme BRUNETTA et de M. BARBOULE.

Cette modification impacterait le document d'OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation), le PADD n'étant pas concerné.

Une large part de la surface foncière autorisée par le SCOT du Vaurais sur les 10 premières années serait consommée par l'aménagement de ces parcelles totalisant plus de 6ha.

Le Conseil est d'accord pour que la Commission Urbanisme étudie plus avant cette option.

Une réunion de travail est organisée le 24 mai prochain afin d'étudier les grandes orientations du possible aménagement de cette surface.

Dans cette hypothèse, il conviendra également de revoir le positionnement de la future station d'épuration (STEP). Pour cela, Mme DECOSTERD sera contactée pour réaliser une étude de nouvelle localisation.

### **Questions diverses**

- ✓ Les élections législatives sont en préparation active, l'ensemble du Conseil doit être mobilisé,
- ✓ La mairie est sollicitée pour faire débroussailler le parcours de la randonnée VTT du 21 mai par le cantonnier,
- ✓ La commémoration du 8 mai aura lieu le samedi suivant. Finalement, les enfants de l'école n'y participeront pas,
- ✓ Le 11 juin, un vide grenier est organisé dans le village,

- ✓ La Fête d'Azas aura lieu du 23 au 25 juin,
- ✓ Pierre Franck CHEMACK signale un problème de débordement du lavoir dont l'évacuation était bouchée par des plantes et des racines.

Dans le public, M. Michou BAZI pose la question de l'entretien du chemin d'accès au bois de Pramadel.

**La séance est levée à 22h30**

<b>Mme Christine ANTONSANTI</b>	<b>Mr Pierre-Marie DESGROLARD</b>	<b>Mr Jean-Louis GRANITI</b>	<b>Mr Pierre-Franck CHEMACK</b>	<b>Mr Jean-François OLIVE</b>
<b>Mme Marie-Thérèse LACOURT</b>  <i>Absent excusé</i>	<b>Mr Alexandre BELTRAMINI</b>	<b>Mr Yves ALVAREZ</b>	<b>Mme Marie-Thérèse WHEELER</b>	<b>Mr Jean-Baptiste LAURENT</b>
<b>Mr Claude CARLE</b>  <i>Absent excusé</i>	<b>Mr Fabian GIZA</b>  <i>Absent excusé</i>	<b>Mr Evann CALVETTE</b>	<b>Mr Jean-Marc DERY</b>	<b>Mr Frédéric JOUBERT</b>